

	<p>Direction des Ecoles et des Instituts de Formation Institut de Formation en Soins Infirmiers APHM (Site Nord – Sud – Capelette)</p> <h2>DEVENIR INFIRMIER(E)</h2> 	
---	--	---

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier.

Document Mis à jour le 13 juillet 2021.

Métier d'Infirmier(e)

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir, restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins, en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

L'infirmier(e) peut exercer son métier dans de nombreuses structures : secteur hospitalier privé ou public, crèche, école / collèges / lycées, centre de protection maternelle infantile (PMI), intérim, en cabinet libéral...

Objectif de la formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

1 - Comment accéder à la formation

L'accès à la formation dépend de votre situation, selon que :

- Vous êtes Bachelier ou scolarisé en terminale
- Vous relevez de la formation professionnelle continue et justifiez de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves
- Vous êtes Médecin français ou étranger / Sage-Femme français ou étranger / Titulaires du DFASM (Diplôme de Formation approfondie en Sciences Médicales)

2 voies d'accès possibles en 1^{ère} année en IFSI		
Prérequis	Voie d'accès en IFSI	Modalités
Vous êtes âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et soit : <ul style="list-style-type: none"> - Bachelier ou diplôme équivalent - En classe de Terminale 	Procédure de préinscription PARCOURSUP	Dépôt des vœux sur Parcoursup à partir du 20 janvier 2021 pour une rentrée en septembre 2021
Vous justifiez de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves : Vous relevez alors de la formation professionnelle continue	Deux épreuves de sélection en IFSI	1 épreuve orale : Entretien portant sur l'expérience professionnelle : 20 pts 1 épreuve écrite et deux sous épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - Sous épreuve de Rédaction et/ou réponse à des questions sanitaires et sociales : 10 points - Sous épreuve de Calculs simples : 10 points Inscriptions du 20 janvier au 11 mars 2021 pour une rentrée en septembre 2021
NB : Vous êtes à la fois bachelier et vous justifiez de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale : Vous pouvez à la fois vous préinscrire sur Parcoursup et vous inscrire aux épreuves de sélection en IFSI		

Questions les plus fréquemment posées :

- Vous êtes déjà **titulaire d'un titre ou d'un diplôme** et espérez pouvoir être dispensé de certains enseignements ou d'une partie de la formation :
 - ⇒ Vous devez obligatoirement vous préinscrire sur Parcoursup ou passer les épreuves de sélection pour être admis à suivre la formation.
 - ⇒ Ce n'est qu'une fois que vous aurez été admis que vous pourrez demander une dispense d'enseignement.
- Vous êtes **Médecin** français ou étranger, **Sage-Femme** français ou étranger, Titulaire du **DFASM** (Diplôme de Formation approfondie en Sciences Médicales) :
 - ⇒ Vous avez la possibilité d'accéder en 3^{ème} année directement. Pour cela, il vous faudra :
 - Déposer une demande d'intégration auprès de l'un des IFSI suivants : CGD, Aubagne, Digne, Croix Rouge, Salon, Aix, St Jacques
 - Constituer un Dossier de demande d'intégration comportant les pièces suivantes : Pièce d'identité (copie), Diplômes originaux, Autorisation d'exercice, Curriculum Vitae, Lettre de motivation.

2 - Déroulé de la formation

2 – 1 : Etudiants accédant à la formation en 1^{ère} année.

Calendrier de la formation :

Durée de la scolarité : 4200 heures de formation dont 2100 heures de stages / Réparties sur 6 semestres / Durée totale de 3 ans.

⇒ NB : Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ.

La rentrée en 1^{ère} année s'effectue le 1^{er} lundi de septembre.

La formation est dispensée sur la base de 35 heures par semaine. Elle se déroule en partenariat avec l'Université Aix Marseille, avec alternance entre les temps de formation théorique en IFSI et les temps de formation clinique en stages.

1 ^{ère} année : 1400 heures		2 ^{ème} année : 1400 heures		3 ^{ème} année : 1400 heures	
Semestre 1 Septembre à février	Semestre 2 Février à fin août	Semestre 3 Septembre à février	Semestre 4 Février à fin août	Semestre 5 Septembre à février	Semestre 6 Février à juillet
Stage 5 semaines IFSI 15 semaines Vacances 2 semaines	Stage 10 semaines IFSI 10 semaines Vacances 10 semaines	Stage 10 semaines IFSI 10 semaines Vacances 2 semaines	Stage 10 semaines IFSI 10 semaines Vacances 10 semaines	Stage 10 semaines IFSI 10 semaines Vacances 2 semaines	Stage 15 semaines IFSI 5 semaines Vacances 2 semaines

2 – 2 : Etudiants accédant à la formation en 3^{ème} année.

- Enseignement théorique : Deux UE à valider
- Enseignement clinique :
 - o Médecins : 2 stages (15 semaines)
 - o Sage-Femme : 1 stage (5 semaines)
- Travail écrit et personnel de fin d'études

3 - Contenu de la formation et modalités d'évaluation

Pour accéder au référentiel de formation : cliquez [ICI](#)

10 compétences à acquérir en fin de formation :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Unités d'enseignement

Les 59 unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

- 1 : Sciences humaines, sociales et droit,
- 2 : Sciences biologiques et médicales,
- 3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- 4 : Sciences et techniques infirmières, interventions,
- 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- 6 : Méthodes de travail.

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'infirmier est ainsi constitué de 36 matières de formation réparties dans 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Les évaluations pendant la formation.

Conformément au référentiel de formation : cliquez [ICI](#)

Les évaluations des Unités d'enseignement donnent lieu à 30 crédits européens (ECTS) par semestre soit 180 crédits sur les 3 ans de formation dont 60 crédits de stages :

- L'Evaluation des Unités d'enseignements théoriques est basée sur les partiels organisés en fin de chaque semestre
- L'Evaluation des Unités d'enseignements correspondant aux stages cliniques est basée sur l'acquisition des compétences acquises à l'issue de chaque stage

L'obtention du diplôme d'état et du grade licence est subordonnée à l'acquisition des 10 compétences et des 180 crédits européens. Le diplôme d'état infirmier est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale. Le grade de licence est délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Durée de validité des unités d'enseignement :

En cas d'interruption de la formation, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation des Unités d'Enseignement pendant 3 ans, celui des épreuves de sélection est quant à lui de cinq ans.

4- Méthodes pédagogiques et suivi des étudiants

Différentes formes d'enseignement.

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, de travaux personnels et de stages. Des séquences de formation par situations simulées en laboratoire sont proposées.

Suivi les étudiants.

L'IFSI APHM met l'accent sur l'accompagnement des étudiants pendant la formation : Ainsi chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement individualisé et personnalisé par les cadres de santé formateurs, tant à l'IFSI que lors de la réalisation des stages.

Etudiants en situation de handicap.

Sur chaque site, vous pourrez vous mettre en relation avec le référent handicap.

Dans la limite de la compatibilité avec l'exercice de la profession d'infirmier, le handicap pourra être pris en compte et vous pourrez bénéficier de certains aménagements de la formation ou des évaluations.

5- Coût de la formation et aides financières

Financement de la formation :

Pour la grande majorité des étudiants (étudiants en continuité de parcours scolaire, en réorientation, étudiants inscrits à pôle emploi...), la formation d'infirmier est financée par le Conseil Régional.

Pour les étudiants en formation professionnelle continue, le coût de la formation (8500€ / tarif 2020-2021) peut être pris en charge par l'employeur ou par un OPCO, soit en totalité soit partiellement. En cas de prise en charge partielle du coût de la formation, et si l'étudiant n'est pas inscrit à pôle emploi, le reliquat est à la charge de l'étudiant et devra faire l'objet d'une convention particulière. La facturation sera faite en début de formation avec possibilité de faire un échéancier au Trésor Public.

Aides financières possibles :

- Tout au long de la formation, jusqu'à l'obtention du diplôme, les étudiant(e)s infirmiers(ères) peuvent bénéficier d'aides au financement. Sous contrôle de l'assiduité, il est possible de recevoir des **bourses** de l'enseignement supérieur délivrées par le Conseil Régional PACA, des allocations pour demandeurs d'emploi ou un maintien du salaire, pour les salariés.

Site internet : <https://aidesformation.maregionsud.fr>

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 15h00 à 17h30 : 04-91-57-55-02

Adresse mail unique : aides.sanitaire.sociale@regionpaca.fr

- Selon la localisation du terrain de stage, les étudiants bénéficient des **frais de transports** pour se rendre en stage.
- Sauf cas particulier de financement d'un étudiant par un employeur, une **indemnité de stage** hebdomadaire est versée aux étudiants.

6 – Possibilités d'évolution de carrière :

- Spécialisations :
 - o Infirmier de bloc opératoire
 - o Infirmier en anesthésie réanimation
 - o Infirmier puériculteur
 - o Infirmier perfusionniste
- Infirmier Cadre de santé
- Infirmier en pratiques avancées
- Passerelles possibles en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études en santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie ou Pharmacie) ou autre profession paramédicale (Psychomotricité...)

7 – Quels lieux d'exercice au sortir de la formation ?

L'infirmier(e) peut exercer son métier dans de nombreuses structures : secteur hospitalier privé ou public, crèche, école / collèges / lycées, centre de protection maternelle infantile (PMI), intérim, en cabinet libéral...

8 – La formation en quelques chiffres

Effectif des étudiants : 161 étudiant par promotion sur chaque site

Taux de réussite au Diplôme d'Etat de juillet 2020 : 394 étudiants (IFSI NORD, SUD et CAPELETTE) présentés / 386 réussites soit 98 % de réussite.

Satisfaction des apprenants :

L'enquête menée auprès des étudiants en fin d'année scolaire 2020 (contexte de crise sanitaire) fait ressortir les points suivants :

- Le terme de solidarité et d'entraide entre étudiants revient le plus souvent
- Niveau de satisfaction des informations reçues pour 73 %
- Rythme de travail intense mais abordable, les supports proposés en distanciel sont satisfaisants.
- Le référent de suivi pédagogique a été une ressource essentielle.
- Lors de la mise à disposition des étudiants dans les services hospitaliers : sentiment d'utilité et de valorisation, de développement du positionnement professionnel et des compétences.

Employabilité des nouveaux diplômés à 6 mois (données 2020) :

- Pour 95 % des étudiants diplômés, 80 % ont été embauchés dans les bouches du Rhône, sachant que les ¾ des nouveaux diplômés ont bénéficié d'une période d'adaptation au poste occupé.
- 1 % des étudiants a choisi de ne pas exercer pas à la sortie du diplôme,
- 4 % des étudiants diplômés poursuivent un cursus de formation.

9 – Comment contacter les IFSI de l'APHM :

	IFSI Nord	IFSI Capelette	IFSI Sud / Sainte Marguerite
Secrétariat	04 91 96 80 85	04 91 38 60 42	04 91 74 17 05
Mail	ifsi.nord@ap-hm.fr	Capelette.ifsi@ap-hm.fr	ifsi.sud@ap-hm.fr
Adresse	34 Bd Pierre Dramard 13015 Marseille	114 Bd Mireille Lauze 13010 Marseille	Avenue Viton 13009 Marseille
Site internet	http://fr.ap-hm.fr/site/ifsin	http://fr.ap-hm.fr/site/ifsic	http://fr.ap-hm.fr/site/ifsis